



Croissy Association Autonome de Parents d'Elèves
Contribuons à l'avenir des enfants en toute indépendance

Voyage au centre de Leclerc



Votre enfant entame aujourd'hui une nouvelle étape dans son voyage
extraordinaire au cœur de l'école élémentaire.

Pour vous aider à vous y retrouver, nous vous proposons un petit
« Tour du monde en 8 pages », rempli d'informations pratiques.

Toutefois, si vous vous sentez un peu perdus, n'hésitez pas
à nous contacter...

Excellente année scolaire 2012 - 2013 !

L'équipe CAAPE

*Etre autonome c'est se laisser guider par ses propres convictions,
Et ne jamais cesser de les défendre*



Premiers repères ...

Les participants

A l'heure où nous imprimons, 241 élèves sont inscrits pour rejoindre l'école Leclerc à la rentrée. Ils seront répartis en 10 classes.

Les horaires

L'entrée des enfants à l'école se fait de 8h20 à 8h30 le matin, puis de 13h20 à 13h30 l'après-midi. Les sorties se font à 11h30 (pour les enfants ne restant pas au restaurant scolaire) et à 16h30. **Soyez respectueux de l'ensemble de ces horaires.**

En cas de retard, les enfants doivent utiliser la sonnette située au 11 rue Maurice Berteaux (rue à l'arrière de l'entrée principale). Par ailleurs, toute absence d'au moins une demi-journée doit être signalée de préférence par mail 0781969s@ac-versailles.fr ou par téléphone (01 30 15 01 03) et justifiée dans le cahier de liaison de l'élève.

Le resto' et le temps de midi

Tous les enfants du primaire peuvent manger 4 jours par semaine à la cantine même si un des deux parents ne travaille pas. Le self ouvre ses portes à tous les enfants dès le jour de la rentrée.

Proposés par un diététicien, les menus sont approuvés en commission menu. Les repas sont assurés en liaison froide : les repas, préparés à l'extérieur, sont rapidement congelés avant d'être livrés la veille dans les cantines de Croissy.

Une solution qui offre une meilleure sécurité sanitaire et une qualité constante, tout en accroissant la durée de vie des produits et la variété des menus. L'inscription au restaurant scolaire se fait directement en mairie, ou par le biais du site internet www.croissy.com par l'espace famille.

Durant le temps de midi, **diverses animations sont proposées par les animateurs de la Mairie** (ateliers, jeux d'expression ou d'improvisation, jeux de société, « sports »...).



Pour ceux qui font des « heures sup' »

Les animateurs du centre de loisirs accueillent les enfants le matin dès 7 h30.

Les enseignants prennent en charge l'étude, de 16h30 à 18h.

Les animateurs du centre de loisirs assurent de nouveau l'accueil du soir (ou post-étude) jusqu'à 18h30.

L'inscription se fait en mairie, auprès de Mme Masdoua (01.30.09.31.31).



En cas de pépin...

L'école peut être jointe au 01 30 15 01 03

S'il y a urgence, il est possible de contacter la Mairie (01 30 09 31 28) qui enverra une personne prévenir l'école.

Une histoire de cycles

La loi d'orientation de 1989 organise l'école primaire en **3 cycles pédagogiques** :

- le cycle des **apprentissages premiers** (petite et moyenne section de maternelle),
- le cycle des **apprentissages fondamentaux** (grande section, CP, CE1)
- et le cycle des **approfondissements** (CE2, CM1, CM2). En fin de cycle 3, les 7 piliers du socle commun des connaissances doivent être validés.

Au fil des années, **le programme s'étoffe** : Maîtrise du langage et de la langue française, mathématiques, découverte du monde, débat hebdomadaire, éducation artistique, éducation physique et sportive. Viennent ensuite, dès le CE2, Histoire-géographie, technologie et sciences expérimentales, ainsi que l'apprentissage d'une langue vivante étrangère.

A Croissy, les enfants ont le choix entre l'Anglais et l'Allemand. Deux langues qui sont enseignées par des enseignants, des professeurs de collège, des vacataires de l'Inspection Académique ou des intervenants extérieurs, tous habilités.

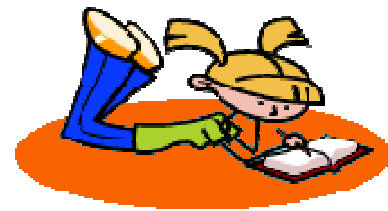
C'est aussi à l'école que l'enfant apprend **les règles de la vie citoyenne**. Il y apprend à exprimer ses idées et à vivre en collectivité. A ce titre, sachez que jouets, téléphones portables et bijoux sont fortement déconseillés voire interdits: ils peuvent être dangereux et sont une source de jalousie et de dispute entre les enfants.

Et si votre enfant rencontre des difficultés...

Depuis la rentrée 2008 - et selon les souhaits du ministère de l'Éducation Nationale - **un soutien scolaire** est mis en place.

Les élèves présentant des difficultés ponctuelles d'apprentissage sont réunis par les enseignants par petits groupes, à raison d'une à deux séances maximum par semaine (la composition des groupes évoluant en cours d'année).

Les séances, organisées sur le temps du déjeuner, ne durent pas plus de 40 à 45 minutes, de façon à laisser aux enfants des temps de pause pour manger et souffler.



Par ailleurs, des stages de remise à niveau d'une durée de 15 h peuvent être proposés à certains élèves de CE1, CM1 et CM2 pendant les vacances scolaires de printemps et d'été (début juillet et/ou fin août). Les parents restent naturellement libres d'accepter ou de refuser ces dispositions.

Si les difficultés rencontrées par votre enfant sont plus importantes, le RASED (Réseau d'Aide Spécialisée aux Enfants en Difficulté) le prendra en charge. Idéalement constitué d'un psychologue scolaire, de maîtres E (pour les difficultés d'ordre pédagogique) et de maîtres G (pour les problèmes de motricité), ce réseau mène des actions de prévention et de remédiation auprès des élèves d'une même circonscription.

Les interventions sont demandées par les enseignants ou par les **parents qui peuvent contacter directement les personnes responsables du réseau à Port-Marly, au 01 39 16 92 60**. Après dialogue avec les enseignants et les parents, puis observation de l'élève, un programme de soutien est mis en place.

Il s'agit le plus souvent de séances hebdomadaires par petits groupes de 2 à 5 élèves et qui se déroulent au sein de l'école. Les parents sont bien sûr tenus informés et peuvent prendre rendez-vous à tout moment avec l'équipe pédagogique. Les élèves soutenus par le RASED rattrapent généralement assez vite le programme et bénéficient en outre d'une méthodologie de travail qui leur permettra d'évoluer sereinement les années suivantes.

Les difficultés d'apprentissage peuvent aussi venir d'un simple blocage. Dans ce cas, quelques séances avec un intervenant spécialisé suffisent.

Des rôles bien distribués

Les parents peuvent prendre contact à tout moment avec les principaux acteurs de l'école :

- **L'enseignant de l'enfant.** Outre la réunion d'information organisée en début d'année, il peut être contacté quotidiennement via le « cahier de liaison ». Il est conseillé de contacter l'enseignant en cas de problème que peut rencontrer votre enfant ou en cas de changement de situation familiale.

- **Le directeur, Mr Devedeux,** reçoit les parents sur rendez-vous.

- **Les associations de parents d'élèves.** Les parents que vous avez élus au mois d'octobre vous représentent auprès de la direction de l'école, de la municipalité et de l'Inspection de l'Education Nationale. Si vous avez des questions, vous pouvez joindre **Claire DARBOIS** (06 17 31 33 03 - claire@darbois.name) ou vous rendre sur le site internet de la **CAAPE** (www.caape.net).

Un certain nombre d'activités sont également proposées à nos enfants par des intervenants spécialisés :

- Un intervenant sport,
- Deux intervenantes piscine pour les CP, CE1 et CE2, à la piscine de Croissy. Et pour les CM1 et CM2 les cours seront donnés à la piscine Elf de Bougival.
- une intervenante musique (10 séances annuelles par classe)



Les principales instances de concertation :
Le conseil des maîtres. Sous la présidence du directeur d'école, l'équipe enseignante et les membres du RASED évoquent tous les problèmes concernant la vie de l'école et l'organisation du service. Réunie en conseil de cycle, l'équipe pédagogique élabore le projet d'école, fait le point sur la progression des élèves et la durée passée dans le cycle.

- **Le conseil d'école**

Il regroupe chaque trimestre l'ensemble des personnes concernées par la vie de l'école : le directeur, les enseignants, les représentants des parents d'élèves, de la municipalité, de l'Education Nationale et du RASED. Le conseil d'école vote le règlement intérieur, organise la semaine scolaire, adopte le projet d'école et donne son avis sur le fonctionnement de l'école, l'utilisation des moyens, l'hygiène et la sécurité, les projets d'action éducative... Ses décisions font l'objet d'un procès verbal diffusé par mail aux parents qui auront donné leurs coordonnées en début d'année. Pour ceux qui le souhaitent une version papier pourra leur être remise sur demande.

- **Le conseil municipal et l'inspection académique.**

La construction, l'équipement, la remise en état et le fonctionnement des écoles primaires, sont gérés par la commune. Au niveau de l'Education Nationale, les écoles de Croissy dépendent de la circonscription de Le Pecq Marly^(*), qui est dirigée par Mme Reigner-Corneloup, Inspectrice de l'Education Nationale (IEN).

() La circonscription Le Pecq Marly regroupe les villes de Bailly, Croissy-sur-Seine, Marly le Roi, Le Pecq, Le Port-Marly, L'Etang la Ville, Noisy le Roi, ainsi que les écoles privées des communes citées.*



Un lieu ouvert aux parents

Les parents qui souhaitent participer à la vie de l'école peuvent s'impliquer dans différentes activités, telles que :

- le fonctionnement de la bibliothèque (en fonction des demandes de chaque enseignant pour sa classe),
- une aide pour le cross, par la distribution d'une petite collation (eau, fruit et chocolat) après l'effort,
- une aide logistique lors des spectacles de fin d'année (organisée par les enseignants en fonction de leur projet),
- la tenue des stands de la kermesse,
- l'accompagnement de la classe de leur enfant lors des sorties,
- une aide aux projets de classe selon les enseignants.

Quelques informations essentielles...



Les enseignants et les animateurs **ne sont pas autorisés à administrer des médicaments aux enfants**, sauf à ceux ayant fait l'objet d'un P.A.I. (**Protocole d'Accueil Individualisé**).

En cas de problème médical signalé par les parents (tel qu'allergie ou intolérance alimentaire, asthme, diabète...), ce document devra être signé par les parents, l'école, la Mairie et le médecin scolaire.

En cas d'accident grave survenant à l'école, le directeur contacte le SAMU et l'enfant est conduit au centre hospitalier le plus proche. Les parents en sont immédiatement informés par téléphone.

TRES IMPORTANT : N'oubliez pas de prévenir l'école si vos coordonnées téléphoniques changent en cours d'année.

Conseils aux parents ...

Conformément au règlement des écoles, **les enfants sont sous votre responsabilité après les heures de sortie de classe 11h30 et 16h30**. Aucun enfant ne peut être gardé dans l'enceinte de l'école sous la responsabilité d'un enseignant après ces horaires. Prévoyez un plan de secours en cas d'imprévu. Mettez-vous en contact avec des proches ou d'autres parents ou appelez assez tôt l'école au 01 30 15 01 03 pour que votre enfant soit orienté vers un service municipal (restauration ou étude surveillée).

Ne laissez pas un message sur le répondeur qui ne sera peut-être pas écouté avant la sortie des classes.

Parfois il est difficile de savoir comment réagir face à nos enfants... Alors voici quelques petits conseils de parents à prendre ou à laisser, mais qui ont le mérite d'exister !

Involontairement et dans un souci de bien faire nous faisons peser un stress sur les épaules de nos chers petits. Un bon moyen pour qu'ils soient sereins est de faire confiance aux enseignants sur l'avancée des apprentissages et nous pouvons aussi les aider par différents moyens :

- faire lire les enfants à voix haute ;
- faire réciter les leçons ;
- revoir avec eux les mots difficiles.

Le travail à la maison ne doit normalement pas excéder 30 minutes.

Il est important aussi de :

- Regarder tous les jours les cahiers de liaison et de les signer si besoin est, de signer également le cahier du jour le cas échéant ;
- Vérifier le matériel et le compléter au moins une fois par semaine (tailler les crayons, remplacer les équerres cassées...) Ne pas leur donner de règles molles et éviter les accessoires avec trop de fantaisie pour ne pas les perturber lors des apprentissages en classe ;
- Respecter une heure de coucher en fonction de l'âge entre 20h et 21h ;
- Ne pas leur laisser regarder la télévision le matin et essayer de limiter les temps de DS, jeux de console ou ordinateur et surveiller leur accès à MSN ou à Facebook, ils ne sont qu'en primaire.

Le goûter ! Pour leur équilibre préférez quand c'est possible un « tup » avec un fruit et un biscuit et une bouteille d'eau, ou si ce n'est pas possible pour des questions d'organisation et de temps, quelques petits gâteaux (pas un paquet entier) avec une boisson pour les enfants qui restent à l'étude. Pour ceux qui finissent à 16h30 il n'est pas nécessaire de leur donner quelque chose. Et pensez bien à un bon petit déjeuner le matin pour qu'ils aient des forces pour attaquer leur journée !

Voilà quelques petits conseils qui nous l'espérons vous aideront.

Etude surveillée ou étude dirigée

Ce temps, encadré par les enseignants, est sous la responsabilité de la ville.

Pour les enfants qui vont à l'étude sur notre commune c'est une étude surveillée et non dirigée, ce qui implique que les enseignants mettent la priorité sur les CP-CE1 qui ont plus besoin d'accompagnement et ne sont pas autonomes pour la réalisation de leurs devoirs. Pour eux donc, il n'est pas nécessaire de reprendre les devoirs le soir à la maison car tout a été vu à l'étude. Par contre pour les plus grands qui sont plus autonomes, ils sont censés avoir fini leurs devoirs sous réserve qu'ils soient suffisamment volontaires pour le faire, il peut être utile de revoir les leçons avec eux.

Calendrier scolaire 2012 - 2013



Toussaint	Du samedi 27 octobre Au lundi 12 novembre
Noël	Du samedi 22 décembre Au lundi 7 janvier
Hiver	Du samedi 2 mars Au lundi 18 mars
Printemps	Du samedi 27 avril Au lundi 13 mai
Eté	Le samedi 6 juillet

Dates à retenir 2012 - 2013

Dimanche 9 septembre : fête de la carotte, avec stand CAAPE au parc des Berges.

Lundi 24 Septembre : réunion d'information CAAPE ouverte à tous au Foyer Rolland Courtel à 20h.

Avant fin septembre : réunions avec les enseignants dans les classes (à définir pour chaque classe par les enseignants).

Vendredi 12 octobre : élection des parents d'élèves.

Vendredi 21 octobre : Cross pour tous les enfants de l'école.

Mai et Juin 2013 : Spectacles de fin d'année et Kermesse

En savoir plus, nous contacter



Site Internet : www.caape.net

Présidente	Danièle RUFF	06 08 90 94 35	daniele.ruff@wanadoo.fr
Secrétaire	Sylvie LION PROUST	01 39 76 46 88	proust.sylvie@gmail.fr
Trésorier	Jérôme Ouvry	01 30 15 19 09	jerome.ouvry@free.fr
Ecole Leclerc	Claire DARBOIS	06 17 31 33 03	claire@darbois.name
	Isabelle DUBUCHE	06 63 86 24 27	isabelledubuche@bbox.fr
Collège Jean Moulin	Sylvie LION PROUST	01 39 76 46 88	proust.sylvie@gmail.fr
Ecole Jules Verne	Valérie JAQUET	06 03 18 52 97	valerie.jaquet@gmail.com

Contribuons à l'avenir des enfants en toute indépendance

